

Fiche pratique n°A2 DÉCLARER SON ACTIVITÉ

Avant de débuter son activité, le propriétaire de meublé devra déposer une déclaration de début d'activité auprès du Guichet des Formalités des Entreprises, ainsi qu'en mairie, le cas échéant.

1. La déclaration auprès du Guichet des Formalités des Entreprises (GFE)

Cette déclaration d'existence est obligatoire. A effectuer dans les 15 jours.

Jusqu'au 31 décembre 2022, elle s'effectuait auprès du centre de Formalités des Entreprises (greffe du tribunal ou CCI selon la nature juridique de l'activité). Depuis le 1^{er} janvier 2023, elle se fait auprès du Guichet des Formalités des Entreprises.

En application de l'article 1er de la loi PACTE N°2019-486 du 22 mai 2019, les formalités de création, modification et cessation d'entreprises s'effectuent exclusivement en ligne. En conséquence, les formalités de création pour une activité de loueur en meublé, même non professionnelle, doivent désormais être déposées sur le portail unique dématérialisé GFE sur le site <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>.

Après validation de la formalité par le déclarant, le portail la transmet automatiquement à l'INSEE pour création d'un **numéro SIREN/SIRET** et inscription dans le nouveau Registre National des Entreprises (RNE), puis en informe les services concernés de la Direction Général des Finances Publiques.

Le Service des Impôts des Entreprises prendra alors le dossier en charge dans ses applications de gestion en conformité avec les options fiscales choisies lors de la formalité de création.

A quoi sert le numéro SIRET ?

L'obligation d'obtenir un numéro SIRET s'applique à tous les loueurs, professionnels ou non.

Ce numéro sera à reporter sur votre déclaration complémentaire de revenus. En effet, les revenus tirés de la location, en tant que loueur professionnel ou non professionnel, sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Au delà d'un certain montant, vous devrez également payer des cotisations sociales.

De plus, le numéro SIRET est obligatoire pour ouvrir le **compte fiscal** en ligne de votre micro-entreprise :

Depuis 2015, les avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) sont disponibles uniquement sur le compte fiscal en ligne. *(Pour savoir si vous êtes assujettis à la CFE, voir fiche n°B3)*

Ce numéro permet à l'INSEE de catégoriser et comptabiliser votre activité dans les productions statistiques nationales, notamment dans celles relatives à l'activité économique.

Ce numéro est également obligatoire pour conventionner avec l'ANCV et pouvoir ainsi accepter les règlements par chèques vacances (pour les meublés classés).

Le Guichet des Formalités des Entreprises est également compétent pour enregistrer les modifications apportées en cours d'activité ou la cessation d'activité.

INFORMATIONS

Guichet des Formalités des Entreprises <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

> Portail e-procédure opéré par l'Inpi - Contact INPI : 01 56 65 89 98

2. La déclaration en mairie (du lieu où est situé le meublé)

L'exploitant d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou pas, doit faire une déclaration en mairie de la commune où se situe ledit meublé **avant** de proposer son logement à la location.

→ *déclaration en mairie des meublés de tourisme : Formulaire cerfa 14004*04 (voir annexe ou [site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321))*

A noter : Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de la loi du 6 juillet 1989 (*voir fiche n°A1*).

La location de sa résidence principale en meublé est limitée à 120 jours de location par année civile.

Tout changement concernant les informations fournies initialement (coordonnées, nombre de pièces, de lits, périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

En cas de non déclaration, le loueur est passible d'une contravention de troisième classe (jusqu'à 450 €).

Je mets en location un logement meublé entier situé sur ma propriété, suis-je soumis à la limitation des 120 jours par année civile ?

Lorsque vous louez un hébergement meublé entier, à l'usage exclusif du locataire, au sein de votre résidence principale, mais que celui-ci est indépendant (une grange aménagée située sur votre terrain, le rez-de-chaussée de votre habitation, avec entrée privée) et qu'il correspond à la définition du meublé de tourisme, alors il est soumis à l'obligation de déclaration CERFA en mairie et peut être loué plus de 120 jours par an.

3. La déclaration auprès de l'EPCI en charge de la taxe de séjour

En tant que loueur, vous devez collecter la taxe de séjour auprès des touristes que vous accueillez, déclarer l'ensemble des nuitées enregistrées et reverser la taxe de séjour au gestionnaire de la taxe de séjour de votre territoire. Vous devez également nous indiquer si vous louez exclusivement par le biais d'un opérateur numérique intermédiaire de paiement (voir fiche n°B8).

Clermont Auvergne Métropole

Depuis le 1er janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole a mis en place une taxe de séjour en lieu et place des 21 communes qui la compose.

INFORMATIONS TAXE DE SÉJOUR :

Clermont Auvergne Métropole - Régie de la taxe de séjour
tél. : 04 43 76 22 33 - taxedesejour@clermontmetropole.eu

Une seule action → deux démarches !

Lors de votre enregistrement sur le site de télédéclaration de taxe de séjour auprès de Clermont Auvergne Métropole, votre cerfa pourra être généré et envoyé automatiquement à la mairie pour déclaration (voir point 2.)

Mond'Arverne Communauté

La taxe de séjour s'applique sur les 27 communes de Mond'Arverne Communauté.

Informations : <https://www.mond-arverne.fr/bouger-se-divertir/tourisme>

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



N° 14004*04

DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme¹.

A – IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):

ADRESSE DU LOGEMENT:

CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :

LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :

• **CARACTERISTIQUES :**

RÉSIDENCE PRINCIPALE RÉSIDENCE SECONDAIRE

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT

CAPACITÉ D'ACCUEIL : _____ personne(s) maximum

NOMBRE DE PIÈCES COMPOSANT LE MEUBLÉ : _____ pièce(s)

¹ Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

Guichet de formalités des entreprises (GFE) : Loueur en meublé non professionnel

- Depuis le 21 mars 2023, les formalités de cessation des LMNP sont intégrées au GFE.
- Depuis le 22 mai 2023, les formalités de modification des LMNP sont intégrées au GFE.

Création d'activité : les LMNP doivent obligatoirement réaliser leur formalité de création sur le site du guichet des formalités des entreprises (GFE).

Modification et de cessation d'activité : formalité de modification ou de cession d'activité à réaliser sur le site du guichet des formalités des entreprises (GFE).

Accès au service :

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>.

Connexion

S'informer ▼ Déclarer Suivre

Bienvenue sur le site des formalités d'entreprises !

Ce site vous fournira toutes les informations utiles pour préparer la déclaration de vos formalités en toute sérénité. Au fil des rubriques dans le menu [S'informer](#), vous découvrirez les différentes étapes à suivre, les éléments qui vous seront demandés et les coordonnées des contacts qui pourront vous assister dans votre démarche. Toutes ces informations sont en libre accès, sans nécessité de création de compte.

Le déclarant se connecte au GFE et clique sur « Déclarer »

Quand vous serez prêt à réaliser vos formalités, cliquez sur [Déclarer](#). Il vous sera alors demandé de créer un compte pour vous identifier et accéder à l'environnement sécurisé de dépôt mis en place par l'INPI.

Une fois vos formalités déclarées, vous pourrez suivre l'avancement du traitement de votre demande en cliquant sur [Suivre](#) pour accéder à votre espace personnalisé.

Bonne navigation, laissez-vous guider !

Puis se connecte à l'aide de ses identifiants

Un accès simple à nos services en ligne.

VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT OU VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?
CONNECTEZ-VOUS AVEC **FRANCECONNECT**

Accéder au service avec
FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

S'identifier avec FranceConnect

QU'EST-CE QUE FRANCECONNECT ?

FRANCECONNECT+ EST LA VERSION DE FRANCECONNECT QUI UTILISE UNE AUTHENTIFICATION FORTE POUR LES DÉMARCHES DE MODIFICATIONS OU CESSATIONS D'ENTREPRISES

FranceConnect+ est la version de FranceConnect qui vous accompagne dans

INPI Connect

Un identifiant et un mot de passe uniques pour tous vos espaces clients INPI

Première visite ? Créez-vous un compte

OU

Connexion

COMMENCER UNE NOUVELLE F-PROCEDURE

Identifiant Client :
Bienvenue Monsieur vous êtes sur le portail d'accès aux procédures de l'INPI.
Sélectionnez la procédure correspondant à l'opération que vous souhaitez réaliser.

ENTREPRISES
Déposer une formalité de création d'entreprise
Déposer une formalité de modification d'entreprise
Déposer une formalité de cessation d'entreprise
Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise
Déposer des comptes annuels
Suivre l'avancement du dépôt de comptes annuels
Déposer des actes
Suivre l'avancement du dépôt d'actes

MARQUES
Portail Marques

BREVETS
Déposer, gérer, enregistrer son brevet
Payer les annuités d'un brevet
Effectuer une inscription au registre national des brevets
Former, intervenir dans une opposition
Proposition de brevets d'invention
Etendre un brevet à l'international (voie PCT)

DESSINS & MODELES
Portail Dessins et modèles

AUTRES
Déposer, restituer, proroger une e-solau
Déposer un dossier «indication géographique»
Effectuer une inscription au registre national spécial des logisels
Autres démarches

Besoin d'aide ? On vous rappelle !

Pour effectuer une formalité, le déclarant doit cliquer sur « Déposer une formalité de création d'entreprise »

Création d'activité :

Pour déposer une formalité de création, le déclarant doit cliquer sur « créer une entreprise »

REPUBLIQUE FRANÇAISE ENTREPRISES INPI

TABLEAU DE BORD FORMALITES DOCUMENTATION

Besoin d'aide? kylian r

Mes démarches sur le Guichet unique

Vous pouvez à partir de cette page :

- Créer votre nouvelle entreprise à l'aide du bouton « Créer une entreprise » ou reprendre un brouillon de votre formalité à l'aide de l'icône « Reprendre le brouillon ».
- Modifier / cesser votre entreprise déjà existante en retrouvant votre entreprise à partir de son numéro SIREN. Vous aurez ainsi accès aux informations la concernant inscrites au Registre national des entreprises.
- Déposer vos comptes annuels en retrouvant votre entreprise à partir de son numéro SIREN.

Signature :
Pour finaliser les formalités de modification, de cessation et de comptes annuels, une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié est nécessaire, conformément à la réglementation en vigueur.
Si vous ne disposez pas d'un tel certificat de signature, nous vous conseillons de vous reconnecter via FranceConnect+. Une simple case à cocher vous permettra alors de signer la formalité.

Pour bénéficier d'une assistance en ligne sur le Guichet unique, vous pouvez solliciter, également en haut de cette page, la documentation, le chatbot (Besoin d'aide) ou le contact de l'INPI (icône « enveloppe »). Trois tutoriels vidéos sont aussi à disposition, au sein de cette page, au niveau de « Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur la création d'entreprise », de « Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo pour modifier ou cesser une entreprise » et de « Vos brouillons de création ».

De plus, le site internet du Guichet unique propose un service en langue anglaise et en langue allemande. En haut de cette page, l'icône « Drapeau » permet de choisir sa langue.

Création d'entreprise
Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur la création d'entreprise

Modification, cessation ou dépôt d'actes
Besoin d'une assistance ? Lancer le tutoriel vidéo pour modifier ou cesser une entreprise

Dépôt de comptes annuels

Rechercher une entreprise

Siren
Format: 000000000

Rechercher une entreprise pour déposer des comptes annuels

Siren
Format: 000000000

Le formulaire s'adapte à la situation du déclarant et aux réponses données.

Les champs ci-dessous sont à compléter :

Votre démarche de création d'entreprise

Création de l'entreprise

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? *

Entrepreneur individuel

L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? *

Oui Non

Extension d'une entreprise étrangère *

Oui Non

Entreprise agricole

Oui Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? *

Oui Non

CONTINUER

Annotations : Des tutoriels vidéo présentent les étapes de la déclaration pas-à-pas. Des bulles d'aide donnent la définition des termes juridiques. Le guichet signale les champs obligatoires par une étoile ().*

Le déclarant doit nommer son dossier pour accéder aux étapes suivantes. Un récapitulatif des informations d'identification est présenté. Le déclarant peut suivre sa saisie sur son fil d'Ariane, présenté sur la gauche de son écran. Il peut revenir en arrière à tout moment.

Identité de l'entreprise

- Entrepreneur
- Entreprise
- Contrat d'appui

Composition

Insaisissabilité

Etablissements

Options fiscales

Pièces jointes

Observations et correspondance

Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom du brouillon *

LMNP- Parcours déclarant

Nature de la création

Forme de l'entreprise souhaitée	Entrepreneur individuel	L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ?	Non
Entreprise agricole	Non	Extension d'une entreprise étrangère	Non
L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ?	Non		

Les informations générales de l'entrepreneur (identité, adresse, volet social) sont à compléter pour poursuivre la création

The screenshot shows a multi-step form for creating an entrepreneur profile. It is divided into three main sections:

- Entrepreneur:** Fields for Prénom 1*, Prénom 2, Nom de naissance*, Sexe*, Titre (e.g., docteur, maître, professeur), Pseudonyme, Date de naissance* (with a calendar icon and example 31/01/2023), and Nationalité*.
- Adresse de l'entrepreneur:** Fields for Pays* and Complément de localisation. A link for assistance is provided: [Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses](#).
- Contact de l'entrepreneur:** Fields for Adresse email and Téléphone* (with a country code dropdown).
- Volet social de l'entrepreneur:** Fields for Numéro de sécurité sociale (with 15 caractères), Organisme d'assurance maladie*, Affiliation biologiste, and Affiliation pharmacien. It also includes checkboxes for Activité antérieure*, Exercice d'une activité simultanée*, and Affiliation pharmacien.

At the bottom, there is a progress indicator '0 / 9' and a large teal button labeled 'ÉTAPE SUIVANTE' with a hand cursor pointing to it.

Le déclarant doit obligatoirement répondre oui à une des questions relatives à l'adresse de l'entreprise. Il ne peut pas répondre non aux trois questions .

This screenshot shows the 'Adresse de l'entreprise' step in the process. A sidebar on the left lists the steps: Identité de l'entreprise, Composition, Insaisissabilité, Établissements, Options fiscales, Pièces jointes, Observations et correspondance, and Récapitulatif. The main content area includes:

- Nom du brouillon*:** A text field containing 'LMNP- Parcours déclarant'.
- Adresse de l'entreprise:** A section header with a link for assistance: [Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses](#).
- Three mandatory questions:**
 - L'entrepreneur souhaite-t-il fixer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? *** (Radio buttons: Oui, Non selected)
 - L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? *** (Radio buttons: Oui selected, Non)
 - Le déclarant a-t-il recours à une société de domiciliation ? *** (Radio buttons: Oui, Non selected)

At the bottom, there is a progress indicator '1 / 9' and two large teal buttons: 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE' and 'ÉTAPE SUIVANTE' with a hand cursor pointing to the latter.

La déclaration du contrat d'appui est un champ bloquant. Un LMNP doit répondre par la négative.

The screenshot shows a web interface for business creation. On the left is a vertical navigation menu with icons and labels: 'Identité de l'entreprise', 'Entrepreneur', 'Entreprise', 'Contrat d'appui' (highlighted), 'Composition', 'Insaisissabilité', 'Établissements', 'Options fiscales', 'Pièces jointes', 'Observations et correspondance', and 'Récapitulatif'. The main content area has a header with instructions: 'Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires. Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.' Below this is a text input field for 'Nom du brouillon *' containing 'LMNP- Parcours déclarant'. A section titled 'Déclaration du contrat d'appui' contains a question: 'Un contrat d'appui a-t-il été conclu ? *' with radio buttons for 'Oui' and 'Non' (selected). At the bottom, there are three buttons: 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE', '2 / 9', and 'ÉTAPE SUIVANTE' (with a hand cursor pointing to it).

Le déclarant doit ensuite renseigner la composition de l'établissement et peut ajouter, s'il le souhaite, un pouvoir.

The screenshot shows the 'Composition' step of the business creation process. The left navigation menu is updated: 'Identité de l'entreprise' is checked, and 'Composition' is highlighted. The main content area has the same header instructions. Below is the 'Nom du brouillon *' field with 'LMNP- Parcours déclarant'. A section titled 'Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires' contains a button 'Ajouter un représentant' circled in green. Below the button, it says 'Aucun pouvoir n'est défini'. At the bottom, there are three buttons: 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE', '3 / 9', and 'ÉTAPE SUIVANTE' (with a hand cursor pointing to it).

Les champs concernant l'insaisissabilité sont ensuite à compléter selon le choix du déclarant (pour les résidences secondaires, non obligatoire)

Identité de l'entreprise
Composition
Insaisissabilité
Résidence principale
Autres résidences
Établissements
Options fiscales
Pièces jointes
Observations et correspondance
Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom du brouillon * ⓘ
LMNP- Parcours déclarant

Insaisissabilité

S'agit-il d'une déclaration de renonciation à l'insaisissabilité sur la résidence principale ? * ⓘ
 Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 4 / 9 ÉTAPE SUIVANTE

Identité de l'entreprise
Composition
Insaisissabilité
Résidence principale
Autres résidences
Établissements
Options fiscales
Pièces jointes
Observations et correspondance
Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom du brouillon * ⓘ
LMNP- Parcours déclarant

Liste des insaisissabilités sur les résidences secondaires

Rechercher des insaisissabilités sur les résidences secondaires
Rechercher

Déclarer l'insaisissabilité d'une résidence secondaire

Il n'y a aucune déclaration d'insaisissabilité de résidences secondaires

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 4 / 9 ÉTAPE SUIVANTE

Le déclarant doit ensuite compléter les informations générales de l'établissement.

Identité de l'entreprise
Composition
Insaisissabilité
Établissements
Informations générales
Activités
Nom de domaine internet
Options fiscales
Pièces jointes
Observations et correspondance
Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom du brouillon * ⓘ
LMNP- Parcours déclarant

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? * ⓘ Enseigne ⓘ
 Oui Non

Nom commercial ⓘ

Adresse de l'établissement

Besoin d'assistance ? Lancer le tutoriel vidéo sur les adresses ⓘ

Pays *
FRANCE

Adresse *
Complément de localisation

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement *
 Oui Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *
 Oui Non

L'adresse de l'établissement doit être celle du lieu de situation de l'immeuble mis en location

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 9 ÉTAPE SUIVANTE

- Identité de l'entreprise
- Composition
- Insaisissabilité
- Etablissements**
 - Informations générales
 - Activités**
 - Nom de domaine internet
- Options fiscales
- Pièces jointes
- Observations et correspondance
- Récapitulatif

Le déclarant doit définir son activité

Nom du brouillon *

LMNP- Parcours déclarant

Établissement

Liste des activités de l'établissement *

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Activités exercées actuellement par l'établissement

Aucune activité n'est définie

Étape 1 : bloc description de l'activité à compléter

Description de l'activité

Activité principale pour l'établissement *

Oui Non

Date de début de l'activité *

02 / 01 / 2023

Exercice de l'activité *

Permanente Saisonnière

Activité non sédentaire *

Oui Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole *

Oui Non

- Le déclarant **doit identifier sa catégorisation d'activité** sur le guichet en sélectionnant :
- Catégorisation 1 : Activités de services
 - Catégorisation 2 : Location
 - Catégorisation 3 : Location de biens immobiliers
 - Catégorisation 4 : Loueur en meublé non professionnel

Étape 2 : définition de l'activité en 4 étapes

Description détaillée *

LMNP

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au chatbot.

Catégorisation 1 de l'activité *

Activités de services

Catégorisation 2 de l'activité *

Location

Catégorisation 3 de l'activité *

Location de biens immobiliers

Catégorisation 4 de l'activité *

Loueur en meublé non professionnel

Vous déclarez une activité de forme Gestion de biens.
La formalité n'a pas d'organisme de validation.
Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

Artiste / Auteur *

Oui Non

Marin professionnel

Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 9 **ÉTAPE SUIVANTE**





En cas de **location de logement meublé avec prestations para-hôtelières à titre professionnel ou non professionnel**, il convient pour le déclarant de sélectionner les catégorisations suivantes :

Catégorisation 1 : Activités de services

Catégorisation 2 : Location

Catégorisation 3 : Location de biens immobiliers

Catégorisation 4 : Location de logements meublés – à titre professionnel avec prestations hôtelières

Étape 2 : définition de l'activité en 4 étapes

Description détaillée * ⓘ
Loueurs en meublé proposant des prestations hôtelières

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au chatbot.

Catégorisation 1 de l'activité * ⓘ
Activités de services

Catégorisation 2 de l'activité * ⓘ
Location

Catégorisation 3 de l'activité * ⓘ
Location de biens immobiliers

Catégorisation 4 de l'activité * ⓘ
Location de logements meublés - à titre professionnel avec prestations hôtelières

Artiste / Auteur * ⓘ
 Oui Non

Origine
Type d'origine *

La suppression de la mention « à titre professionnel » sera effective lors d'une prochaine mise à jour du guichet

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 9 ÉTAPE SUIVANTE

Sélectionner son régime d'imposition des bénéfices

Options fiscales : le déclarant doit sélectionner ses options fiscales

Régime d'imposition des bénéfices *

Réel simplifié BIC

Micro BIC

Réel simplifié BIC

Réel normal BIC

Option pour l'impôt sur les sociétés

Options fiscales : le déclarant doit sélectionner ses options fiscales

Identité de l'entreprise

Composition

Insaisissabilité

Établissements

Options fiscales

Pièces jointes

Observations et correspondance

Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom du brouillon * ⓘ
LMNP- parcours déclarant

Options fiscales

Régime d'imposition des bénéfices *
Réel simplifié BIC

Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *
 Oui Non

Date de clôture de l'exercice comptable ⓘ
31 Décembre

Le déclarant doit cocher « Non » à l'option proposée. Cette ligne sera supprimée dans la prochaine mise à jour du guichet

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 6 / 9 VALIDER LES INFORMATIONS

Le déclarant finalise sa formalité en rattachant les justificatifs déterminés automatiquement par le guichet en fonction des éléments saisis. La pièce d'identité est une pièce jointe obligatoire



Identité de l'entreprise

Sélectionner un type de pièce *

Copie de la carte nationale d'identité

Copie de la carte nationale d'identité

Copie ou passeport en cours de validité

Faites glisser votre document

OU

Selectionnez un fichier

Nota bene : Veuillez ne pas oublier que votre copie de la carte nationale d'identité doit être toujours en cours de validité.

Composition

Sélectionner un type de pièce *

Copie de la carte nationale d'identité

Justificatif d'identité (recto/verso) *

Faites glisser votre document

OU

Selectionnez un fichier

Nota bene : Veuillez ne pas oublier que votre copie de la carte nationale d'identité doit être toujours en cours de validité.

[+ Ajouter des pièces jointes](#)

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

7 / 9

VALIDER LES PIÈCES JOINTES

Le champ « composition » est bloquant. Il convient pour le déclarant de rattacher sa pièce d'identité une seconde fois pour pouvoir passer à l'étape suivante

Le déclarant a la possibilité de fournir des informations complémentaires dans le champ libre « observations »



Observations et correspondance

Observations

Ajoutez votre commentaire ici :

Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.

Vous pouvez vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de **prospection**, toutefois leur diffusion reste autorisée.

Votre choix n'a aucune incidence sur votre formalité en cours, et vous pourrez changer d'avis ultérieurement en vous rendant sur la notice de l'entreprise sur data.inpi.fr

Je consens à la mise à disposition de mes données personnelles à des fins de **prospection** *

Oui Non

Adresse de correspondance

Sélectionner une adresse déjà saisie :

Pays *

Complément de localisation

Cette adresse est susceptible d'être communiquée aux chambres consulaires.

Courriel

Téléphone

+33 05 12 34 56 78

L'adresse de correspondance doit correspondre à l'adresse de l'établissement mentionnée précédemment par le déclarant. L'adresse de l'établissement peut être reprise au niveau du champ « Sélectionner une adresse déjà saisie »

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

8 / 9

ÉTAPE SUIVANTE

Le déclarant a ensuite accès à un récapitulatif de sa formalité en déroulant les différents menus puis il doit valider son dossier.

Nom du brouillon [?] ⓘ
LMNP - parcours usager

Récapitulatif ⓘ ⓘ

- Identité de l'entreprise [Voir le détail](#) ▼
- Composition [Voir le détail](#) ▼
- Insaisissabilité [Voir le détail](#) ▼
- Établissements [Voir le détail](#) ▼
- Options fiscales [Voir le détail](#) ▼
- Pièces jointes [Voir le détail](#) ▼
- Observations et correspondance [Voir le détail](#) ▼

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 9 / 9 VALIDER LE DOSSIER

Le déclarant accède à un résumé des informations saisies : une synthèse au format PDF téléchargeable

Formalité Dossier

Historique

- Reçu par le Guichet unique
- En attente de signature
- En attente de paiement
- En attente de validation par INSEE
- État final

X 25/09/2023 - Création d'une entreprise individuelle
Montant : 0,00 €
J00034611517 3 document(s) joint(s)

Entreprise

Dénomination
>

Siren
En cours d'attribution

Début d'activité
01/09/2023

Forme juridique
Entrepreneur individuel

Département de l'entreprise (siège social pour une personne morale)

REVENIR À MON BROUILLON SUPPRIMER MA FORMALITÉ SIGNER LA FORMALITÉ

Synthèse PDF

Dans tous les cas, le déclarant doit signer sa formalité

Lors de la signature, il doit également cocher la case confirmant l'exactitude des données saisies. Le PDF de synthèse est à nouveau téléchargeable à ce stade.

Signature

Conformément aux dispositions de l'article R.123-5 du code de commerce, pour la transmission des dossiers de création d'entreprise, des déclarations prévues à l'article L. 526-7 ou des demandes d'autorisation, est autorisée, y compris pour les demandes d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, une signature électronique simple dans les conditions prévues par le règlement (UE) n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

25/09/2023
Document_de_Synthese_J00060091014_v1.pdf
333 Ko

Télécharger la synthèse

Je confirme que les informations de la formalité sont exactes.

Attention : Une fois la formalité signée, vous ne pourrez plus revenir en arrière.

SIGNER LA DEMANDE DE CRÉATION